



Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-136

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéhol** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Aide à la commune de Guimaëc pour
“ l'installation ou maintien du commerce et de l'artisanat ” (boulangerie-pâtisserie)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°2 "Réhabiliter et (re)dynamiser nos villes et nos bourgs" et n°13
"Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques"

Rapporteur : Michael Restier

Afin d'éviter la liquidation judiciaire de la boulangerie, la municipalité de Guimaëc, avec l'accord des mandataires judiciaires et le propriétaire, souhaite acheter les murs. Ce rachat évitera la fermeture du commerce et permettra d'effectuer de gros travaux de rénovation du bâtiment.

Pour permettre le financement de ce projet, la commune de Guimaëc sollicite une aide financière auprès de Morlaix Communauté dont le détail est présenté ci-après :

Plan de financement prévisionnel de l'opération (en € HT)			
Coût prévisionnel		Financement prévisionnel	
Dépenses éligibles :		Emprunt	209 150
. Acquisition des murs	123 000	Sous-total	209 150
. Travaux immobiliers (réfection toiture, désamiantage, création d'ouvertures, isolation)	136 150	Aide immobilier d'entreprise de Morlaix Communauté : *	50 000
Sous-total	259 150	(259 150 € x 25 % = 64 787,50 € plafonnée à 50 000 €)	
		Sous-total	50 000
Total	259 150	Total	259 150

* Pour les projets dont le coût HT des investissements immobiliers est supérieur à 100 000 €, le montant du fonds de concours représente 25 % des investissements, plafonné à 50 000 €. Montant versé sur présentation des justificatifs sur la base des dépenses réellement engagées.

Vu la délibération D21-220 du 13 décembre 2021 approuvant l'élargissement du Fonds de concours « Installation ou maintien du commerce et de l'Artisanat »,

Vu la délibération n° 2026D0003 du Conseil municipal de Guimaëc en date du 6 janvier 2026, autorisant la commune à solliciter le fonds de concours « installation ou maintien du commerce et de l'artisanat » au titre de l'opération d'acquisition et rénovation d'un bâtiment à vocation commerciale, pour le maintien de la seule boulangerie-pâtisserie de la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique - Tourisme et Attractivité - Enseignement supérieur - Piscines du 7 septembre 2026,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2026, section investissement, REL_ENTR, fonction 632, nature 2324, OP23FDCCOM ECO pour les Aides aux communes concernant l'installation ou le maintien du commerce et de l'artisanat.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

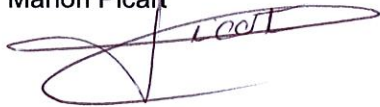
- d'approuver l'attribution d'une aide à « l'installation ou maintien du commerce et de l'artisanat » de 50 000 € à la commune de Guimaëc, maître d'ouvrage pour le maintien de la seule boulangerie-pâtisserie de la commune,

d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart



Le Président,
Jean-Paul Vermot



MORLAIX
communauté
ERO MONTROULEZ